

## CESSATION TOTALE D'ACTIVITÉ AVEC MAINTIEN AU RCS

Pour faciliter nos échanges et accélérer le traitement de votre dossier, veuillez indiquer un n° de téléphone et une adresse mail sur le formulaire P2 (cadre 18)

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés P2 CMB** : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ Si commerçant ambulant : restitution de la carte de commerçant ambulant. En cas de perte ou de vol de la carte, fournir une attestation sur l'honneur.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.

### **Coût de la formalité :**

Frais de Greffe : 93,70 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.  
**GRATUIT pour un Micro-entrepreneur.**

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.  
Pour tout règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.